

Les Petites Choses
21 Rue d'Artois
75008 PARIS
FRANCE

Analyses Chimiques Rapport N° ST-26-CH-007562FR01 v1

Serviettes hygiéniques

18 mai 2026

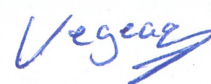
A l'attention de **Service Qualité Les Petites Choses**
Les Petites Choses

Devis 2026/93067

Référence Chemical analysis on feminine hygiene and periodic tampons.

Produit testé

LES PETITES CHOSES



EMILIEN LEGEAY, Responsable de l'étude

*La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous la forme fac-similé photographique intégral.
Il comporte 7 pages.*

Les résultats qui suivent ne s'appliquent qu'aux échantillons soumis au laboratoire et tels qu'ils sont définis dans le présent document. Les échantillons seront conservés dans nos locaux pendant une période de 2 mois à compter de la date figurant sur ce document. L'échantillon et les informations concernant l'échantillon ont été fournis par le client. Toutes les informations relatives à l'échantillon sont sous la responsabilité du client et n'ont pas été vérifiées par la société Eurofins ATS.

Eurofins ATS

505 rue Louis Berton
CS 50550
13594 AIX-EN-PROVENCE Cedex 3 – FRANCE

Tel : +33 (0)4 42 39 78 08
ATS@cpt.eurofinseu.com

N° SIRET : 33761796300117
Code APE : 7120B

SOMMAIRE

1. AVANT PROPOS3

2. SYNTHESE/CONCLUSION4

3. RESULTATS5

4. DESCRIPTIF DU PROTOCOLE7

1. AVANT PROPOS

Le but de cette étude est d'analyser les substances chimiques présentes dans le produit suivant.

PRODUIT TESTE :



LES PETITES CHOSES
SERVIETTES HYGIENIQUES JOUR COTON
BIO X 10
Fabricant / Emballeur : UE
N° de Lot : 294 25 1
N° Code-barres : 3760301870067
Fourni par : LES PETITES CHOSES le 30/03/2026

L'étude porte sur :

-  **Pesticides – (CH0LV)**
Référence Protocole : PICA Prüfinstitut Chemische Analytik GmbH
-  **VOC-Headspace-GC/MS (diapers and femi hyg prod) - interne - (JR17A)**
Référence Protocole : Eurofins Consumer Product Testing GmbH
-  **Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) - GC-MS/MS (JR1AK)**
Référence Protocole : Eurofins Consumer Product Testing GmbH

2. SYNTHESE/CONCLUSION

Aucune des substances chimiques recherchées n'a été détectée dans le produit analysé.

3. RESULTATS



Eurofins ATS

505 rue Louis Berton
CS 50550
13594 AIX-EN-PROVENCE Cedex 3 – FRANCE

Tel : +33 (0)4 42 39 78 08
ATS@cpt.eurofinseu.com

N° SIRET : 33761796300117
Code APE : 7120B

TABLEAU DE SYNTHÈSE - Hygiène féminine externe

Marque	LES PETITES CHOSES
Fabricant	--
Dénomination	SERVIETTES HYGIENIQUES JOUR COTON BIO X 10
N° de lot	294 25 1
N° échantillon	449-2026-00008353
Préparation par broyage - Préparation	
Date de l'analyse	13/04/2026
Atmosphère de conditionnement	--
Quantité initiale sélectionnée pour le broyage g	135,2
Quantité broyée pour le nettoyage g	56,3
Quantité de broyat obtenue pour la prestation g	126
Ratio de broyage %	93
Aspect visuel du broyat	Homogène
Remarques	--
Pesticides - LC/MS/MS	
Pesticides recherchés	Non détectés
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) - GC/MS	
Naphtalène - CAS N° 91-20-3 mg/kg	<0,1
Phénanthrène - CAS N° 85-01-8 mg/kg	<0,1
Anthracène - CAS N° 120-12-7 mg/kg	<0,1
Fluoranthène - CAS N° 206-44-0 mg/kg	<0,1
Pyrène - CAS N° 129-00-0 mg/kg	<0,1
Benzo(a)-anthracène - CAS N° 56-55-3 mg/kg	<0,1
Chrysène - CAS N° 218-01-9 mg/kg	<0,1
Benzo(b)fluoranthène - CAS N° 205-99-2 mg/kg	<0,1
Benzo(k)fluoranthène - CAS N° 207-08-9 mg/kg	<0,1
Benzo(j)-fluoranthène - CAS N° 205-82-3 mg/kg	<0,1
Benzo(a)pyrène - CAS N° 50-32-8 mg/kg	<0,1
Benzo(e)pyrene - CAS N° 192-97-2 mg/kg	<0,1
Indeno (1,2,3-cd) Pyrène - CAS N° 193-39-5 mg/kg	<0,1
Dibenzo(a,h)anthracène - CAS N° 53-70-3 mg/kg	<0,1
Benzo(ghi)Pérylène - CAS N° 191-24-2 mg/kg	<0,1
Acénaphthylène (particulaire) - CAS N° 208-96-8 mg/kg	<0,1
Acénaphthène - CAS N° 83-32-9 mg/kg	<0,1
Fluorène - CAS N° 86-73-7 mg/kg	<0,1
Somme 18 HAP mg/kg	<0,2
COV - GC/MS - HS - GC/MS - Méthode interne	
Benzène - CAS N° 71-43-2 mg/kg	<0,1
Bromobenzène - CAS N° 108-86-1 mg/kg	<0,1
Bromochlorométhane - CAS N° 74-97-5 mg/kg	<0,1
Bromodichlorométhane - CAS N° 75-27-4 mg/kg	<0,1
Bromoforme (tribromométhane) - CAS N° 75-25-2 mg/kg	<0,1
2-Chlorotoluène - CAS N° 95-49-8 mg/kg	<0,1
4-Chlorotoluène - CAS N° 106-43-4 mg/kg	<0,1
Dibromochlorométhane - CAS N° 124-48-1 mg/kg	<0,1
1,2-Dibromoéthane - CAS N° 106-93-4 mg/kg	<0,1
Dibromométhane - CAS N° 74-95-3 mg/kg	<0,1
1,2-Dichlorobenzène - CAS N° 95-50-1 mg/kg	<0,1
1,3-Dichlorobenzène - CAS N° 541-73-1 mg/kg	<0,1
1,4-Dichlorobenzène - CAS N° 106-46-7 mg/kg	<0,1
1,1-Dichloroéthane - CAS N° 75-34-3 mg/kg	<0,1
1,2-Dichloroéthane - CAS N° 107-06-2 mg/kg	<0,1
1,1-Dichloroéthylène - CAS N° 75-35-4 mg/kg	<0,1
cis 1,2-Dichloroéthylène - CAS N° 156-59-2 mg/kg	<0,1
Dichlorométhane - CAS N° 75-09-2 mg/kg	<0,1
1,2-Dichloropropane - CAS N° 78-87-5 mg/kg	<0,1
1,3-Dichloropropane - CAS N° 142-28-9 mg/kg	<0,1
2,2-Dichloropropane - CAS N° 594-20-7 mg/kg	<0,1
1,1-Dichloropropène - CAS N° 563-58-6 mg/kg	<0,1
Ethylbenzène - CAS N° 100-41-4 mg/kg	<0,1
Hexachloro-1,3-butadiène - CAS N° 87-68-3 mg/kg	<0,1
iso-propylbenzène - CAS N° 98-82-8 mg/kg	<0,1
Chlorobenzène - CAS N° 108-90-7 mg/kg	<0,1
Naphtalène - CAS N° 91-20-3 mg/kg	<0,1
n-butylbenzène - CAS N° 104-51-8 mg/kg	<0,1
n-Propylbenzène - CAS N° 103-65-1 mg/kg	<0,1
p-isopropyltoluène (p-cymène) - CAS N° 99-87-6 mg/kg	<0,1
sec-butylbenzène - CAS N° 135-98-8 mg/kg	<0,1
tert-butylbenzène - CAS N° 98-06-6 mg/kg	<0,1
Styrène - CAS N° 100-42-5 mg/kg	<0,1
1,1,2,2- Tétrachloroéthane - CAS N° 79-34-5 mg/kg	<0,1
1,1,1,2-Tétrachloroéthane - CAS N° 630-20-6 mg/kg	<0,1
Tétrachloroéthylène - CAS N° 127-18-4 mg/kg	<0,1
Tétrachlorométhane - CAS N° 56-23-5 mg/kg	<0,1
Toluène - CAS N° 108-88-3 mg/kg	<0,1
Trans-1,2-dichloroéthylène - CAS N° 156-60-5 mg/kg	<0,1
1,2,3-Trichlorobenzène - CAS N° 87-61-6 mg/kg	<0,1
1,2,4-Trichlorobenzène - CAS N° 120-82-1 mg/kg	<0,1
1,1,2-Trichloroéthane - CAS N° 79-00-5 mg/kg	<0,1
1,1,1-Trichloroéthane - CAS N° 71-55-6 mg/kg	<0,1
Trichloroéthylène - CAS N° 79-01-6 mg/kg	<0,1
Chloroforme (trichlorométhane) - CAS N° 67-66-3 mg/kg	<0,1
1,2,3-Trichloropropane - CAS N° 96-18-4 mg/kg	<0,1
1,2,4-Triméthylbenzène (Pseudocumène) - CAS N° 95-63-6 mg/kg	<0,1
1,3,5-Triméthylbenzène - CAS N° 108-67-8 mg/kg	<0,1
m+p-Xylène - CAS N° 179601-23-1 mg/kg	<0,1
o-Xylène - CAS N° 95-47-6 mg/kg	<0,1
Somme des solvants analysés mg/kg	<0,1

4. DESCRIPTIF DU PROTOCOLE

Pesticides

Le but de cette méthode est de rechercher et de quantifier les pesticides. Deux méthodes sont utilisées selon les pesticides recherchés.

Les substances sont extraites du produit à tester. Avant l'extraction, de l'eau est ajoutée à l'échantillon dans une quantité qui tient compte de la teneur naturelle de l'échantillon en eau de manière à ce que pendant l'extraction le ratio acétone/eau reste constant à 2/1 (v/v). Pour la séparation liquide/liquide, du chlorure de sodium et un mélange de cyclohexane et d'acétate d'éthyle sont ajoutés à la préparation, l'ensemble est mélangé avec soin puis laissé au repos pour que les différentes phases puissent se séparer. Une partie déterminée de la phase organique est séchée avec du sulfate de sodium puis réduit en volume. Des volumes identiques d'acétate d'éthyle et de cyclohexane sont ajoutés successivement au résidu. L'eau restante est enlevée par un mélange de sulfate de sodium et de chlorure de sodium ; la solution est ensuite filtrée. L'extrait est purifié par chromatographie à perméation de gel. L'éluat obtenu passe ensuite sur une petite colonne de gel de silice et est élué avec des solvants de polarité croissante. Cette étape est nécessaire pour la détermination par chromatographie en phase gazeuse utilisant un détecteur à capture d'électrons.

Concernant l'analyse SP111 (groupes pesticides MS1 + MS2), elle est réalisée sur un mix de l'ensemble du cœur absorbant du produit (le non-tissé de surface sera inclus s'il est composé de coton seulement). Pour les autres analyses, elles seront réalisées sur l'ensemble des constituants du produit fini (mix du produit entier).

VOC – Headspace – GC/MS - Méthode interne

Analyse en chromatographie gazeuse couplée à un spectromètre de masse (GC/MS)

Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) – GC-MS – AfPS GS 2014

Le but de cette méthode est de rechercher et de quantifier les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). La méthode est basée sur une extraction des HAP à l'aide du toluène, dans un bain d'ultrason, et la quantification se fait par chromatographie phase gazeuse couplée à une spectroscopie de masse. L'analyse est réalisée sur l'ensemble des constituants du produit (sur un mix du produit entier).

Les Petites Choses
21 Rue d'Artois
75008 PARIS
FRANCE

Analyses Chimiques Rapport N° ST-26-CH-007563FR01 v1

Tampons périodiques

18 mai 2026

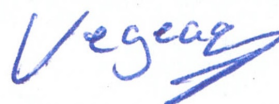
A l'attention de **Service Qualité Les Petites Choses**
Les Petites Choses

Devis 2026/93067

Référence Chemical analysis on feminine hygiene and periodic tampons.

Produit testé

LES PETITES CHOSES



EMILIEN LEGEAY, Responsable de l'étude

*La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous la forme fac-similé photographique intégral.
Il comporte 7 pages.*

Les résultats qui suivent ne s'appliquent qu'aux échantillons soumis au laboratoire et tels qu'ils sont définis dans le présent document. Les échantillons seront conservés dans nos locaux pendant une période de 2 mois à compter de la date figurant sur ce document. L'échantillon et les informations concernant l'échantillon ont été fournis par le client. Toutes les informations relatives à l'échantillon sont sous la responsabilité du client et n'ont pas été vérifiées par la société Eurofins ATS.

Eurofins ATS

505 rue Louis Berton
CS 50550
13594 AIX-EN-PROVENCE Cedex 3 – FRANCE

Tel : +33 (0)4 42 39 78 08
ATS@cpt.eurofinseu.com

N° SIRET : 33761796300117
Code APE : 7120B

SOMMAIRE

1. AVANT PROPOS	3
2. SYNTHÈSE/CONCLUSION	4
3. RESULTATS	5
4. DESCRIPTIF DU PROTOCOLE	7

Eurofins ATS

505 rue Louis Berton
CS 50550
13594 AIX-EN-PROVENCE Cedex 3 – FRANCE

Tel : +33 (0)4 42 39 78 08
ATS@cpt.eurofinseu.com

N° SIRET : 33761796300117
Code APE : 7120B

1. AVANT PROPOS

Le but de cette étude est d'analyser les substances chimiques présentes dans le produit suivant.

PRODUIT TESTE :



LES PETITES CHOSES
TAMPONS COTON BIO NORMAL SANS
APPLICATEUR X 18
Fabricant / Emballeur : UE
N° de Lot : 350 25 1
N° Code-barres : 3760301870036
Fourni par : LES PETITES CHOSES le 30/03/2026

L'étude porte sur :

-  **Pesticides – (CH0LV)**
Référence Protocole : *PICA Prüfinstitut Chemische Analytik GmbH*
-  **VOC-Headspace-GC/MS (diapers and femi hyg prod) - interne - (JR17A)**
Référence Protocole : *Eurofins Consumer Product Testing GmbH*
-  **Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) - GC-MS/MS (JR1AK)**
Référence Protocole : *Eurofins Consumer Product Testing GmbH*

2. SYNTHESE/CONCLUSION

Aucune des substances chimiques recherchées n'a été détectée dans le produit analysé.

3. RESULTATS



Eurofins ATS

505 rue Louis Berton
CS 50550
13594 AIX-EN-PROVENCE Cedex 3 – FRANCE

Tel : +33 (0)4 42 39 78 08
ATS@cpt.eurofinseu.com

N° SIRET : 33761796300117
Code APE : 7120B

TABEAU DE SYNTHESE - Tampon périodique

Marque	LES PETITES CHOSES
Fabricant	--
Dénomination	TAMPONS COTON BIO NORMAL SANS APPLICATEUR X 18
N° de lot	350 25 1
N° échantillon	449-2026-00008345
Préparation par broyage - Préparation	
Date de l'analyse	09/04/2026
Atmosphère de conditionnement	--
Quantité initiale sélectionnée pour le broyage g	130,2
Quantité broyée pour le nettoyage g	51,6
Quantité de broyat obtenue pour la prestation g	122,9
Ratio de broyage %	94
Aspect visuel du broyat	Homogène
Remarques	--
Pesticides - LC/MS/MS	
Pesticides recherchés	Non détectés
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) - GC/MS	
Naphtalène - CAS N° 91-20-3 mg/kg	<0,1
Phénanthrène - CAS N° 85-01-8 mg/kg	<0,1
Anthracène - CAS N° 120-12-7 mg/kg	<0,1
Fluoranthène - CAS N° 206-44-0 mg/kg	<0,1
Pyrène - CAS N° 129-00-0 mg/kg	<0,1
Benzo-(a)-anthracène - CAS N° 56-55-3 mg/kg	<0,1
Chrysène - CAS N° 218-01-9 mg/kg	<0,1
Benzo(b)fluoranthène - CAS N° 205-99-2 mg/kg	<0,1
Benzo(k)fluoranthène - CAS N° 207-08-9 mg/kg	<0,1
Benzo-(j)fluoranthène - CAS N° 205-82-3 mg/kg	<0,1
Benzo(a)pyrène - CAS N° 50-32-8 mg/kg	<0,1
Benzo(e)pyrene - CAS N° 192-97-2 mg/kg	<0,1
Indeno (1,2,3-cd) Pyrène - CAS N° 193-39-5 mg/kg	<0,1
Dibenzo(a,h)anthracène - CAS N° 53-70-3 mg/kg	<0,1
Benzo(ghi)Pérylène - CAS N° 191-24-2 mg/kg	<0,1
Acénaphthylène (particulaire) - CAS N° 208-96-8 mg/kg	<0,1
Acénaphthène - CAS N° 83-32-9 mg/kg	<0,1
Fluorène - CAS N° 86-73-7 mg/kg	<0,1
Somme 18 HAP mg/kg	<0,2
COV - GC/MS - HS - GC/MS - Méthode interne	
Benzène - CAS N° 71-43-2 mg/kg	<0,1
Bromobenzène - CAS N° 108-86-1 mg/kg	<0,1
Bromochlorométhane - CAS N° 74-97-5 mg/kg	<0,1
Bromodichlorométhane - CAS N° 75-27-4 mg/kg	<0,1
Bromoforme (tribromométhane) - CAS N° 75-25-2 mg/kg	<0,1
2-Chlorotoluène - CAS N° 95-49-8 mg/kg	<0,1
4-Chlorotoluène - CAS N° 106-43-4 mg/kg	<0,1
Dibromochlorométhane - CAS N° 124-48-1 mg/kg	<0,1
1,2-Dibromoéthane - CAS N° 106-93-4 mg/kg	<0,1
Dibromométhane - CAS N° 74-95-3 mg/kg	<0,1
1,2-Dichlorobenzène - CAS N° 95-50-1 mg/kg	<0,1
1,3-Dichlorobenzène - CAS N° 541-73-1 mg/kg	<0,1
1,4-Dichlorobenzène - CAS N° 106-46-7 mg/kg	<0,1
1,1-Dichloroéthane - CAS N° 75-34-3 mg/kg	<0,1
1,2-Dichloroéthane - CAS N° 107-06-2 mg/kg	<0,1
1,1-Dichloroéthylène - CAS N° 75-35-4 mg/kg	<0,1
cis 1,2-Dichloroéthylène - CAS N° 156-59-2 mg/kg	<0,1
Dichlorométhane - CAS N° 75-09-2 mg/kg	<0,1
1,2-Dichloropropane - CAS N° 78-87-5 mg/kg	<0,1
1,3-Dichloropropane - CAS N° 142-28-9 mg/kg	<0,1
2,2-Dichloropropane - CAS N° 594-20-7 mg/kg	<0,1
1,1-Dichloropropène - CAS N° 563-58-6 mg/kg	<0,1
Ethylbenzène - CAS N° 100-41-4 mg/kg	<0,1
Hexachloro-1,3-butadiène - CAS N° 87-68-3 mg/kg	<0,1
iso-propylbenzène - CAS N° 98-82-8 mg/kg	<0,1
Chlorobenzène - CAS N° 108-90-7 mg/kg	<0,1
Naphtalène - CAS N° 91-20-3 mg/kg	<0,1
n-butylbenzène - CAS N° 104-51-8 mg/kg	<0,1
n-Propylbenzène - CAS N° 103-65-1 mg/kg	<0,1
p-isopropyltoluène (p-cymène) - CAS N° 99-87-6 mg/kg	<0,1
sec-butylbenzène - CAS N° 135-98-8 mg/kg	<0,1
tert-butylbenzène - CAS N° 98-06-6 mg/kg	<0,1
Styrène - CAS N° 100-42-5 mg/kg	<0,1
1,1,2,2- Tétrachloroéthane - CAS N° 79-34-5 mg/kg	<0,1
1,1,1,2-Tétrachloroéthane - CAS N° 630-20-6 mg/kg	<0,1
Tétrachloroéthylène - CAS N° 127-18-4 mg/kg	<0,1
Tétrachlorométhane - CAS N° 56-23-5 mg/kg	<0,1
Toluène - CAS N° 108-88-3 mg/kg	<0,1
Trans-1,2-dichloroéthylène - CAS N° 156-60-5 mg/kg	<0,1
1,2,3-Trichlorobenzène - CAS N° 87-61-6 mg/kg	<0,1
1,2,4-Trichlorobenzène - CAS N° 120-82-1 mg/kg	<0,1
1,1,2-Trichloroéthane - CAS N° 79-00-5 mg/kg	<0,1
1,1,1-Trichloroéthane - CAS N° 71-55-6 mg/kg	<0,1
Trichloroéthylène - CAS N° 79-01-6 mg/kg	<0,1
Chloroforme (trichlorométhane) - CAS N° 67-66-3 mg/kg	<0,1
1,2,3-Trichloropropane - CAS N° 96-18-4 mg/kg	<0,1
1,2,4-Triméthylbenzène (Pseudocumène) - CAS N° 95-63-6 mg/kg	<0,1
1,3,5-Triméthylbenzène - CAS N° 108-67-8 mg/kg	<0,1
m+p-Xylène - CAS N° 179601-23-1 mg/kg	<0,1
o-Xylène - CAS N° 95-47-6 mg/kg	<0,1
Somme des solvants analysés mg/kg	<0,1

4. DESCRIPTIF DU PROTOCOLE

Pesticides

Le but de cette méthode est de rechercher et de quantifier les pesticides. Deux méthodes sont utilisées selon les pesticides recherchés.

Les substances sont extraites du produit à tester. Avant l'extraction, de l'eau est ajoutée à l'échantillon dans une quantité qui tient compte de la teneur naturelle de l'échantillon en eau de manière à ce que pendant l'extraction le ratio acétone/eau reste constant à 2/1 (v/v). Pour la séparation liquide/liquide, du chlorure de sodium et un mélange de cyclohexane et d'acétate d'éthyle sont ajoutés à la préparation, l'ensemble est mélangé avec soin puis laissé au repos pour que les différentes phases puissent se séparer. Une partie déterminée de la phase organique est séchée avec du sulfate de sodium puis réduit en volume. Des volumes identiques d'acétate d'éthyle et de cyclohexane sont ajoutés successivement au résidu. L'eau restante est enlevée par un mélange de sulfate de sodium et de chlorure de sodium ; la solution est ensuite filtrée. L'extrait est purifié par chromatographie à perméation de gel. L'éluat obtenu passe ensuite sur une petite colonne de gel de silice et est élué avec des solvants de polarité croissante. Cette étape est nécessaire pour la détermination par chromatographie en phase gazeuse utilisant un détecteur à capture d'électrons.

Concernant l'analyse SP111 (groupes pesticides MS1 + MS2), elle est réalisée sur un mix de l'ensemble du cœur absorbant du produit (le non-tissé de surface sera inclus s'il est composé de coton seulement). Pour les autres analyses, elles seront réalisées sur l'ensemble des constituants du produit fini (mix du produit entier).

VOC – Headspace – GC/MS - Méthode interne

Analyse en chromatographie gazeuse couplée à un spectromètre de masse (GC/MS)

Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) – GC-MS – AfPS GS 2014

Le but de cette méthode est de rechercher et de quantifier les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). La méthode est basée sur une extraction des HAP à l'aide du toluène, dans un bain d'ultrason, et la quantification se fait par chromatographie phase gazeuse couplée à une spectroscopie de masse. L'analyse est réalisée sur l'ensemble des constituants du produit (sur un mix du produit entier).